



## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

**Prolongeant l'Arrêté 25-2023 du 4 mai 2023**

**Autorisant des travaux d'enfouissement des réseaux,  
pour le compte du SIEGE27, par la Société Bouygues E&S, Haute Normandie  
rue du 8 mai pendant 40 jours, avec interdiction de stationner et de circuler.**

La Maire de la Commune de LERY,

VU :

- Le Code de la Route et notamment l'article R411-25,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- Le Code de la Voirie Routière,
- L'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ses textes d'application,
- La demande d'autorisation d'entreprendre des travaux du 4 mai 2023 déposée par la société Bouygues E&S Haute Normandie,
- La demande de prolongation des travaux du 13 juin 2023 déposée par la société Bouygues E&S Haute Normandie,

CONSIDÉRANT la configuration des lieux,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La Société Bouygues E&S Haute Normandie, 69134 DARDILLY Cedex, représentée par Madame Laure LEVY, est autorisée à prolonger son intervention pour des travaux d'enfouissement des réseaux pour le compte du SIEGE27, rue du 8 mai, afin d'assurer la mise en service du réseau électrique **à partir du 19 juin 2023, pour une durée calendaire de 40 jours.**

**Article 2 :** La circulation pourra être restreinte **dans les deux sens de circulation avec interdiction de stationner et de dépasser** - véhicules légers et poids lourds - aux jours et au lieu des travaux et sera **limitée à 30 kms/h.**

Un basculement de circulation sur chaussée opposée pourra être mis en place en cas de nécessité.

La **signalisation nécessaire** sera assurée, manuellement, par la Société Bouygues E&S Haute Normandie.

La Société Bouygues E&S Haute Normandie mettra tout en œuvre pour assurer le passage des services de secours et de transport.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté d'Agglomération Seine-Eure, Service Voirie,
- La Société Bouygues E&S Haute Normandie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PONT DE L'ARCHE,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de VAL DE REUIL.

Fait à LERY, le 13/06/2023  
Janick LÉGER,  
Maire.

